

## Comment faire une demande de CMI ?

- 1 ▶ Vous devez demander votre carte à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) en ligne sur le site [mdphenligne.cnsa.fr/mdph/75](http://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/75) ou par courrier en précisant le type de cartes souhaité : priorité, invalidité et/ou stationnement. Vous devez fournir les documents ci-dessous :
  - Formulaire de demande (Cerfa n° 15692\*01)
  - Certificat médical de la MDPH (Cerfa n° 15695\*01) disponibles sur [service-public.fr](http://service-public.fr)
  - Preuve d'identité et justificatif de domicile de moins de 3 mois

- 2 ▶ La MDPH étudie votre demande

- 3 ▶ La MDPH évalue votre situation de handicap dans son ensemble

- 4 ▶ La Commission des Droits et de l'Autonomie des personnes Handicapées (CDAPH) décide et vous envoie la décision par courrier

- 5 ▶ Si vous avez droit à la CMI, l'Imprimerie Nationale vous demande votre photo par courrier différent...

- 6 ▶ Vous envoyez votre photo par courrier à :

**Service CMI - TSA 96005**

**59902 Lille Cedex 9**

ou sur le site

**[www.imprimerienationale.fr](http://www.imprimerienationale.fr)**



## L'Imprimerie nationale fait les duplicatas de CMI (payants)

Si vous perdez, vous vous faites voler ou vous avez besoin d'un autre exemplaire de la CMI, commandez-le sur le site internet :

[www.carte-mobilite-inclusion.fr/authentification](http://www.carte-mobilite-inclusion.fr/authentification)

### Pour nous contacter :



Vous pouvez aller à la MDPH 75 lundi, mardi, mercredi et vendredi entre 9 h et 15 h, sans-rendez-vous  
**69 rue de la Victoire 75009 Paris**



Vous pouvez appeler la MDPH 75 au **01 53 32 39 39**, lundi, mardi, mercredi et vendredi, entre 9 h et 12 h puis de 14 h à 16 h

Vous pouvez écrire sur le formulaire de contact disponible sur notre site [handicap.paris.fr](http://handicap.paris.fr)



Direction des Solidarités - Mission communication - Novembre 2024 - 105-24-D-H-PC-DSOL



MAISON DÉPARTEMENTALE  
des PERSONNES HANDICAPÉES  
de PARIS MDPH 75



## Carte mobilité inclusion

Handicap



Priorité | Invalidité | Stationnement

## La carte mobilité inclusion (CMI)

apporte des avantages :

- ▶ aux personnes handicapées
  - ▶ aux personnes âgées
- pour faciliter leurs déplacements



### ◆ BON À SAVOIR



Les personnes âgées peuvent faire une demande de CMI dans le cadre de leur demande d'APA auprès de :  
Direction des Solidarités  
Service des Aides sociales  
à l'Autonomie  
94-96 quai de la Rapée 75012 Paris



Les CMI sont gratuites

## Un nouveau format depuis 2017

- ▶ La CMI donne les mêmes avantages que les anciennes cartes

## La CMI peut avoir trois mentions:

### 1. Priorité

- La CMI donne une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, dans les établissements accueillant du public, dans les salles ou les files d'attente



### 2. Invalidité

- La CMI mention «invalidité» est attribuée aux personnes avec une incapacité d'au moins 80 %
- Elle donne droit à une priorité d'accès dans les transports en commun, les salles d'attente... Elle donne droit à des avantages fiscaux, des réductions de tarifs et des avantages dans les lieux culturels



Pour la CMI invalidité, deux mentions sont possibles:

besoin d'accompagnement



besoin d'accompagnement cécité



### 3. Stationnement



- Elle permet de se garer gratuitement sur les places réservées aux personnes à mobilité réduite
- Elle permet aussi de se garer sur toutes celles ouvertes au public (horodateur ou inscription à handistat nécessaire)

◆ VOIR LA CMI EN VIDÉO →



Vous avez (déjà) une CMI invalidité



Vous pouvez avoir une CMI stationnement



Il est inutile de demander une CMI priorité

